



---

**Commission économique pour l'Europe**

Comité des transports intérieurs

**Groupe de travail des transports  
par chemin de fer****Groupe d'experts de l'identification permanente  
du matériel roulant ferroviaire****Troisième session**

Genève, 6 et 7 mai 2021

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**Élaboration du Système d'individualisation  
des véhicules ferroviaires****Analyse des informations sur les pratiques et sur  
les prescriptions nationales en ce qui concerne  
le marquage du matériel roulant****Communication de la Fédération de Russie\*****I. Introduction**

1. La Fédération de Russie a un système de numérotation à huit chiffres pour le matériel roulant. Le premier chiffre du numéro correspond au type du matériel roulant (0 pour les wagons de voyageurs, 1 pour le matériel roulant de traction et le matériel roulant spécial, et les autres chiffres pour les wagons de marchandises) ; le dernier chiffre est un chiffre de contrôle qui permet de savoir si le numéro est attribué et appliqué correctement.

**II. Système de numérotation des wagons de marchandises**

2. Le système de numérotation des wagons de marchandises a été établi sur la base du Guide de référence S ZA 2001 XX, intitulé « Système de numérotation à 8 chiffres pour les wagons de marchandises dont les essieux ont un écartement de 1 520 mm », qui a été approuvé à la cinquante et unième réunion de la Commission de spécialistes de l'informatisation du transport ferroviaire (7-9 août 2012) du Conseil du transport ferroviaire des États membres de la Communauté d'États indépendants. Dans ce système, le premier chiffre du numéro indique le type de wagon de marchandises (2 – couvert, 3, 9 – autre, 4 – plateforme, 6 – tombereau, 7 – citerne et 8 – isotherme). Autrefois, les numéros commençant par le chiffre 5 étaient attribués aux wagons de marchandises appartenant à des particuliers ; à l'heure actuelle, ces numéros ne sont pas attribués.

---

\* Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du secrétariat.



### III. Système de numérotation des wagons de voyageurs

3. Le système de numérotation des wagons de voyageurs a été établi sur la base du Guide de référence S ZA 8001 XX, approuvé à la cinquante-neuvième réunion de la Commission de spécialistes de l'informatisation du transport ferroviaire (26-28 septembre 2016) du Conseil du transport ferroviaire des États membres de la Communauté d'États indépendants. Dans ce système, les numéros sont composés comme suit :

- Le premier chiffre du numéro est un zéro (0) ;
- Les deuxième et troisième chiffres correspondent à la plage de numéros attribuée à chaque entité à laquelle le wagon est rattaché. Par exemple, pour l'entité Oktyabrskaya des Chemins de fer russes (RZD), c'est la plage 01 à 07 qui est utilisée ;
- Le quatrième chiffre, de 0 à 8, permet de regrouper les types de wagons de voyageurs :
  - 0 – Voiture équipée de places assises capitonnées ou non ;
  - 1 – Voiture à compartiments ;
  - 2 – Voiture de type ouvert équipée de places assises non capitonnées ;
  - 3 – Voiture de train interrégional ;
  - 4 – Fourgon postal et bancaire ;
  - 5 – Fourgon réservé aux bagages des voyageurs et aux colis postaux ;
  - 6 – Voiture-restaurant ;
  - 7 – Wagon de service ;
  - 8 – Autres types de wagons.

4. Le système de numérotation des locomotives a été établi sur la base du Guide de référence S ZA 5001 XX, intitulé « Système de numérotation à 8 chiffres pour les locomotives dont les essieux ont un écartement de 1 520 mm », qui a été approuvé à la trente-deuxième réunion de la Commission de spécialistes de l'informatisation du transport ferroviaire (28 et 29 avril 2005) du Conseil du transport ferroviaire des États membres de la Communauté d'États indépendants. Dans ce système, les numéros sont composés comme suit :

P T R XXXX K

| | | — |  
 | | | — chiffre de contrôle  
 | | | — identifiant d'unité de traction (locomotive à unité simple; locomotive à plusieurs unités)  
 | | — usage  
 | — type de matériel roulant de traction  
 — = 1

Le premier chiffre indique que l'objet codé fait partie du matériel roulant de traction. Dans le cas des locomotives électriques et des locomotives diesel, il s'agit du chiffre 1.

Le deuxième chiffre indique le type de matériel roulant de traction (pour les locomotives électriques et les locomotives diesel, les chiffres suivants sont attribués : 1 ou 2 – locomotives électriques ; 5 ou 6 – locomotives diesel).

Le troisième chiffre indique l'affectation de la locomotive (transport de voyageurs, de marchandises, ou de voyageurs et de marchandises, ou locomotive utilisée pour les manœuvres). Dans le cas des locomotives électriques, il indique en outre le type de locomotive électrique (à courant alternatif, à courant continu ou à double alimentation).

#### **IV. Système de numérotation des autres types de matériel roulant de traction et du matériel roulant automoteur spécial**

5. Le système de numérotation des autres types de matériel roulant de traction et du matériel roulant automoteur spécial a été établi sur la base du Guide de référence S ZA 5003 XX, intitulé « Système de numérotation à 8 chiffres pour les trains électriques, les trains au diesel, les automotrices, les autorails et le matériel automoteur spécial en service interétatique », qui a été approuvé à la cinquante et unième réunion de la Commission de spécialistes de l'informatisation du transport ferroviaire (7-9 août 2012) du Conseil du transport ferroviaire des États membres de la Communauté d'États indépendants. Ce système est conçu de la façon suivante :

- Pour les trains électriques, on utilise la plage de numéros allant de 1300000 à 1399999, le troisième chiffre du numéro pouvant prendre les valeurs suivantes :
    - Voitures à moteur : 0, 2, 4, 6, 8 ;
    - Voitures tractées : 3, 5, 7 ;
    - Voitures de tête : 1, 9 ;
  - Pour les trains au diesel, on utilise la plage de numéros allant de 17x0000 à 17x9999, le troisième chiffre du numéro pouvant prendre les valeurs suivantes :
    - Voitures à moteur : x = 1 ;
    - Voitures tractées : x = 2, 4, 6, 8.
-